



INADMISSIBLE !

Au moins 17 000 lycéens, désireux de poursuivre leurs études après le bac, n'ont toujours pas d'affectation. Du jamais-vu. Il est urgent de revoir la procédure APB.

PAR CHRISTEL BRIGAUDEAU

ROSELINE était cette année professeur principale, au lycée Jules-Verne de Cergy (Val-d'Oise), d'une classe de terminale S « de niveau moyen, avec un groupe de tête particulièrement brillant ». Elle a aidé ses élèves au fil des mois à réfléchir à leur orientation et pensait leur avenir bien en main. Il n'en est rien : sur trente-trois élèves, six, dont la meilleure de la classe, n'ont reçu aucune proposition d'admission sur la plateforme nationale d'orientation des étudiants, APB. Le logiciel tourne depuis un mois pour caser, un à un, les lauréats du baccalauréat,

obtenu par 87,9 % des candidats (90,7 % pour le bac général), en baisse de 0,6 %, selon les chiffres nationaux publiés hier.

A ce jour, 117 000 jeunes n'ont pas encore validé leur affectation pour l'année prochaine. Certains étudiants attendent une meilleure proposition d'école ou de fac, une petite partie des inscrits va abandonner, faute d'avoir décroché le bac. D'autres, 17 000 selon le ministère de l'Enseignement supérieur, sont carrément en carafe : ils ont postulé à des universités normalement accessibles à tous et ne voient encore clignoter pour seule et unique réponse qu'un pénible « sur liste d'attente ». Du jamais-vu.

Saturées, certaines filières ont dû recourir au tirage au sort, laissant au hasard le soin de départager les destins. La pratique a cours depuis plusieurs années en études de sport (Staps). Elle a aussi été utilisée pour la première fois cette année pour les études de médecine en région parisienne, avant que la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur mette le holà, il y a trois semaines, et demande aux facs de pousser les murs pour accueillir toutes les blouses blanches.

Les élèves de Roseline, comme tous les autres recalés d'APB, atten-

dent fébrilement les résultats du 3^e tour des admissions vendredi. S'ils n'obtiennent rien, il leur faudra passer l'été à se connecter sur le serveur jusqu'à apercevoir une place libre dans une filière... et cliquer le premier.

« L'ADMINISTRATION PROTÈGE LE CODE SOURCE D'APB COMME UN SECRET D'ÉTAT »
THIERRY MANDON, EX-SECRETIRE D'ÉTAT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cauchemar des parents bien plus que le bac, APB est devenu un jeu angoissant, quelque part entre colimaillard et les chaises musicales : non seulement il n'y a pas assez de places pour tout le monde, mais ceux qui en obtiennent une par chance ne savent même pas comment ils sont arrivés là. En dehors des filières ouvertement « sélectives », comme les classes prépas qui consultent les dossiers des candidats, les voies universitaires classiques sont remplies par un logiciel au fonctionnement opaque, dont le code source complet n'a jamais été rendu public en huit ans d'existence. « On dirait que l'administration protège le code source d'APB comme un secret d'Etat », confie Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à l'Ensei-



nement supérieur jusqu'à mai dernier. Le gouvernement a bien tenté de baliser le terrain, en créant des « pastilles vertes » pour indiquer les facs peu demandées. Nombre d'élèves se sont engouffrés dans ces voies, sur les conseils de leurs lycées... et les filières « vertes » se sont retrouvées à leur tour rouges comme une autoroute un jour de grands départs.

Difficile à comprendre, le système est, en effet, saturé comme jamais. Cette année, les dossiers des étudiants en réorientation ont été traités en même temps que ceux des néo-bacheliers. Dans le même temps, les effectifs ne cessent d'augmenter. Avec l'arrivée en fac en 2017-2018 des baby-boumeurs de l'an 2000, « il y aura 170 000 étudiants supplémentaires dans les trois ans qui viennent », alerte François Germinet, chargé du dossier à la Conférence des présidents d'université.

« C'est quand même extravagant que la croissance démographique que nous envient nos voisins en Europe devienne un problème, s'insurge Liliana Moyano, la présidente des parents d'élèves de la FCPE. Cela n'a pas été anticipé. Ce sera pire l'an prochain, tout le monde le sait, et à force de non-vision, de non-action, on est en train d'installer un non-droit à la poursuite d'études pour nos enfants. »

Lundi, le ministère de l'Enseignement supérieur doit ouvrir un round de négociations avec l'ensemble du monde universitaire sur le sujet. Objectif affiché : mettre fin au tirage au sort à l'entrée des universités, une pratique unique au monde.

Quant à la transparence sur le fonctionnement d'APB, « le sujet, répond-on à l'enseignement supérieur, sera évoqué parmi d'autres ».

